



SOMMAIRE DU MOIS DE JUIN :

1. RÉPARATIONS LOCATIVES : QUI PAIE, QUOI ? AVEC L'AFOC.
2. COMMENT COMPRENDRE SA FACTURE D'ÉNERGIE ET COMPARER LES OFFRES ?
3. LA MONTAGNE L'ÉTÉ : QUELS SONT LES BONS RÉFLEXES ? AVEC LE MINISTÈRE DES SPORTS.
4. COMMENT PROLONGER LA DURÉE DE VIE DE SES ÉQUIPEMENTS DOMESTIQUES ? AVEC L'ADEME.
5. NUTRI-SCORE : CE QU'IL FAUT SAVOIR AVEC FAMILLES DE France.

RÉPARATIONS LOCATIVES : QUI PAIE, QUOI ? AVEC L'AFOC

Date de publication : 13/06/2024 - Logement/immobilier



Bonjour, je suis locataire et j'aimerais savoir si les réparations sont à ma charge ou à celle de mon propriétaire ?

Merci pour votre question qui ne revêt pas une seule réponse car celle-ci diffère en fonction du type de réparations envisagées.

En matière de réparations locatives d'un logement privé, on distingue donc

- entretien courant,
- petites réparations,
- grosses réparations. Ces dernières étant du ressort du propriétaire, tandis que le locataire doit se charger d'entretenir son logement pendant toute la durée du bail et assumer le coût des petites réparations.

Mais qu'entend-on par "petites" réparations ?

Pour qualifier une réparation de "petite" ou "grosse", on retiendra le critère du coût : une petite réparation a un coût peu élevé. Toutefois, la liste détaillée (mais non exhaustive) des réparations locatives à la charge du locataire est fixée par décret. Il évoque, à propos des principaux éléments d'équipement, deux types d'obligations incombant au locataire: tâches d'entretien, qu'il devra effectuer régulièrement, et petites réparations, qu'il assurera quand elles se révéleront nécessaires.

Moquette brûlée, trou dans un mur ou encore dégâts causés par un animal... Les réparations liées à de telles dégradations dues à un usage anormal du logement devront également être prises en charge par le locataire.

A contrario, le locataire n'a pas à prendre en charge une dégradation qui survient pendant la durée de son bail, si celle-ci est occasionnée par de la vétusté, une malfaçon, un vice de construction, ou un cas de force majeure, une inondation, par exemple.

Quoi qu'il en soit, pensez à consulter votre contrat de location et la notice d'information qui y est jointe. Cette dernière rappelle notamment les obligations du bailleur et du locataire concernant les réparations au sein du logement.

Rappelons également qu'un propriétaire doit louer un logement décent et en bon état d'usage et de réparation et ne portant pas atteinte à la sécurité ou à la santé du locataire.

C'est pourquoi, au moment de l'état des lieux d'entrée, vérifiez que tout est propre et en état de marche. N'hésitez pas à prendre des photos, à faire fonctionner les radiateurs, ouvrir les robinets pour vous en assurer, et ainsi éviter les mauvaises surprises.

COMMENT COMPRENDRE SA FACTURE D'ÉNERGIE ET COMPARER LES OFFRES ? AVEC LA CSF

DATE DE PUBLICATION : 11/06/2024 - ÉNERGIE/ENVIRONNEMENT



Je souhaite changer de fournisseur d'énergie et j'aimerais avoir quelques conseils pour bien choisir.

Malheureusement ces 2 dernières années, le prix de l'énergie n'a cessé d'augmenter.

Guerre en Ukraine, fermeture de centrales nucléaires, fin du bouclier tarifaire... Le marché de l'énergie connaît de nombreuses fluctuations et nos factures également ! Après plusieurs hausses successives du prix du kilowatt/heure, c'est au tour des taxes de venir alourdir les factures.

Si vous souhaitez changer de fournisseur, la première chose à faire est d'identifier les différentes informations sur votre facture qui vous permettront ensuite de comparer les offres.

En effet, comprendre sa facture est important et ce n'est pas forcément simple car beaucoup d'éléments y sont présents :

- le montant de l'abonnement,
- la consommation,
- les taxes et les éventuels services souscrits.

Si je souhaite changer de fournisseur, à quoi dois-je être attentive ?

Vous pouvez commencer par comparer le prix de l'abonnement, en sachant qu'il est fixe mais qu'il peut changer d'un fournisseur à un autre.

Ensuite, l'autre élément essentiel est le prix du kilowatt/heure et son mode d'évolution :

- prix fixes,
- prix indexé sur le tarif réglementé en électricité,
- prix indexés sur le barème de référence ou sur le "prix repère" en gaz, et autres formules d'indexation sur les Prix de marché.

Il faut savoir que les offres à prix indexés peuvent aboutir à des augmentations importantes en cours de contrat, donc un prix bas à la souscription ne doit pas vous induire en erreur.

Prix de l'abonnement et du kilowatt-heure sont donc à prendre en compte mais pas seulement...

En effet, vos habitudes de consommation sont également essentielles. Par exemple, l'option heure creuse/heure pleine peut être intéressante, mais à condition de bien faire tourner ses machines pendant la plage heure creuse.

LA MONTAGNE L'ÉTÉ : QUELS SONT LES BONS RÉFLEXES ? AVEC LE MINISTÈRE DES SPORTS

Date de publication : 20/05/2024 - Loisirs/tourisme



Bonjour, je vais partir à la montagne cet été et j'aimerais avoir des conseils pour préparer mes sorties en toute sécurité.

Merci pour votre question qui souligne un point important : la montagne change suivant les saisons, cela demande d'adapter sa pratique et son équipement.

En France, chaque année 15 % de vacanciers choisissent de partir à la montagne l'été. Et c'est la randonnée pédestre qui mobilise le plus les services de secours. Alors, pour que la montagne reste un plaisir, certaines précautions sont à prendre.

Choisissez une activité et/ou un parcours adapté à votre expérience, à vos aptitudes physiques et à votre niveau de pratique du moment. Attention aux temps de marche annoncés et aux dénivelés. Surtout, ne vous surestimez pas !

Pour profiter au mieux de votre journée en toute sécurité, vous pouvez faire appel à un professionnel qualifié. Prenez conseils auprès bureaux des guides et accompagnateurs, des gardiens de refuge ou dans les offices de tourisme.

Avant de partir, renseignez-vous sur l'état des sentiers, s'il y a de la neige, des racines, des pierriers... Prenez également toujours connaissance des prévisions météorologiques.

En cours de sortie, surveillez la météo. Le temps change vite en montagne ! Méfiez-vous particulièrement des orages, des changements de températures et de la neige de printemps. Partez avec un équipement adapté, notamment de bonnes chaussures et des bâtons de marche. Emportez dans votre sac à dos à boire, à manger, ainsi qu'une couverture de survie ou un vêtement chaud.

Évitez de partir seul.e ! Informez votre entourage de votre itinéraire, de vos horaires de retour, de vos outils de localisation. Emportez un moyen de communication, batteries rechargées !

Il existe aujourd'hui des outils de géolocalisation, des balises réfléchissantes et des applications spécifiques qui peuvent vous aider à vous orienter et permettre de vous retrouver.

Restez toujours sur les itinéraires balisés et respectez la signalisation. Apprenez à lire une carte IGN et à vous orienter, y compris lorsque la visibilité est dégradée. Prévoyez un itinéraire de repli, repérez les abris et les refuges au cas où.

Enfin, sachez renoncer si vous êtes fatigués ou si les conditions de pratique ou la météo se dégradent ! En cas de problème, le numéro d'urgence est le 112.

COMMENT PROLONGER LA DURÉE DE VIE DE SES ÉQUIPEMENTS DOMESTIQUES ? AVEC L'ADEME

Date de publication : 23/05/2024 - Commerce/services



Bonjour, j'aimerais avoir quelques conseils pour que mes équipements domestiques durent plus longtemps ?

A l'heure où notre planète et ses ressources naturelles s'épuisent, chaque geste compte.

Selon une étude de l'Agence de la transition écologique, prolonger d'un an la durée de vie de nos équipements permet d'économiser 660 euros par foyer et 184 kg équivalent CO₂, soit l'équivalent de 1000 km en voiture. Alors pour y arriver, Anne-Charlotte Bonjean, coordinatrice du pôle Durabilité et Ressources à l'ADEME nous donne quelques conseils.

L'une des clés, c'est l'entretien ! On sait plus de la moitié des pannes ou demandes d'assistance sur les 2 premières années est due à un défaut d'entretien ! Pour prévenir les risques de panne et d'endommagement, faire une utilisation conforme aux indications du fabricant et prendre soin de vos équipements, c'est la solution. Pour cela, il est important d'appliquer les consignes d'entretien de vos équipements.

Vous pouvez vous référer à la bible de l'entretien, consultable sur epargnonsnosressources.gouv.fr qui vous donne quelques conseils précieux par type d'équipement pour prolonger leur durée de vie.

Et si la panne est avérée, quelle est la marche à suivre ?

Le 1er réflexe est de vérifier si c'est réparable : cela vous évitera de racheter un nouveau produit pour rien, et ce sera moins impactant pour l'environnement et les ressources naturelles. Depuis epargnonsnosressources.gouv.fr, vous pouvez :

- diagnostiquez l'origine de la panne en ligne,
- suivre des tutos réparation,
- faire appel à un professionnel notamment labellisé "Qualirépar" pour bénéficier du bonus réparation (à savoir, une remise forfaitaire du prix de la réparation), s'il s'agit d'un appareil électrique, électronique, de chaussures ou de vêtements.

Si votre appareil ne peut être réparé, apportez-le dans un point d'apport volontaire, pour lui donner une seconde vie. Et au moment du rachat, privilégiez les produits plus durables.

Si vous investissez dans un produit neuf, choisissez, par exemple, ceux porteurs d'un bon indice de réparabilité que vous pouvez repérer grâce à une note sur 10. Plus un produit est réparable, plus la note sera élevée. Ils seront plus faciles à réparer ou à faire réparer en cas de panne, et vous pourrez donc les garder plus longtemps.

Enfin, pensez à la seconde main comme les produits reconditionnés, qui sont également une alternative vertueuse.

NUTRI-SCORE : CE QU'IL FAUT SAVOIR AVEC FAMILLES DE FRANCE

Date de publication : 17/05/2024 - Alimentation



Bonjour, j'aimerais en savoir plus sur le Nutri-score. Est-ce un bon repère pour avoir une alimentation saine ?

Du vert à l'orange foncé, en passant par le jaune, depuis quelques années le Nutri-score s'affiche sur les emballages pour nous aider à mieux comparer.

Le Nutri-score est un étiquetage destiné à informer le consommateur sur la qualité nutritionnelle des produits transformés. Son logo se décline en 5 lettres, du A au E et 5 couleurs, du vert foncé au rouge.



Sur quels critères ces informations sont-elles attribuées ?

Le Nutri-score est attribué à partir d'une note nutritionnelle opérant une balance entre les nutriments/aliments à favoriser. Par exemple, les fibres, les protéines, les fruits et légumes, et ceux à limiter comme les acides gras saturés, les sucres ou encore le sel... C'est sur cette base que sont ensuite données à l'aliment la lettre et la couleur correspondante à sa note nutritionnelle.

Rappelons que cette note est donnée pour une même catégorie d'aliment.

Vous avez raison. Il peut aussi bien être utilisé pour comparer le même produit entre différentes marques, différents produits d'un même rayon, ou encore des produits qui se consomment à la même occasion.

Le Nutri-score permet donc de s'orienter dans les rayons en un simple coup d'œil, même s'il n'est pas présent sur tous les emballages puisque son affichage n'est pas obligatoire.

Alors ensuite, est-ce un bon réflexe de ne choisir que les produits avec la meilleure note ?

Attention à ne pas s'obstiner à ne consommer que des aliments ayant un Nutri-score A ou B. Certains produits transformés peuvent avoir un Nutri-score C, mais avoir l'une des meilleures qualités nutritionnelles dans leur catégorie. Par exemple, l'huile est un produit indispensable de notre alimentation occidentale et pourtant, son meilleur score ne peut actuellement être que C. C'est donc important de remettre le Nutri-score dans son contexte, de l'évaluer au regard des spécificités du produit qu'on envisage d'acheter.

Sachez d'ailleurs que l'algorithme du Nutri-score a été mis à jour afin de prendre en compte les nouvelles connaissances des scientifiques en matière d'alimentation.

En effet, cela va notamment permettre d'attribuer un meilleur score aux huiles moins riches en graisses saturées (olive, colza...), aux poissons gras et, à l'inverse, d'abaisser la note nutritionnelle des boissons contenant des édulcorants. Auparavant, certains industriels utilisaient des édulcorants en remplacement du sucre pour obtenir un meilleur Nutri-score. Ce nouvel algorithme a ainsi vocation à proposer une classification des produits transformés en cohérence avec les nouvelles recommandations nutritionnelles.

QUE FAIRE EN CAS DE LITIGE :

**Rapprochez-vous de votre association de consommateur
AFOC ANTENNE DE PAU,**

Par tél. 06/99/00/50/08 ou par mail : afoc64pau@gmail.com

L'AFOC accompagne ses adhérents.

Rédacteur : Frédéric Couture

ATTENTION CHANGEMENT ADRESSE AU 6 MAI 2024

2 RUE LOUIS BLANC 64000 PAU (ANCIEN BATIMENT LABAT)